

Projet éolien de Ville-Houdlémont

ABO
WIND

Bulletin d'information - Juillet 2019

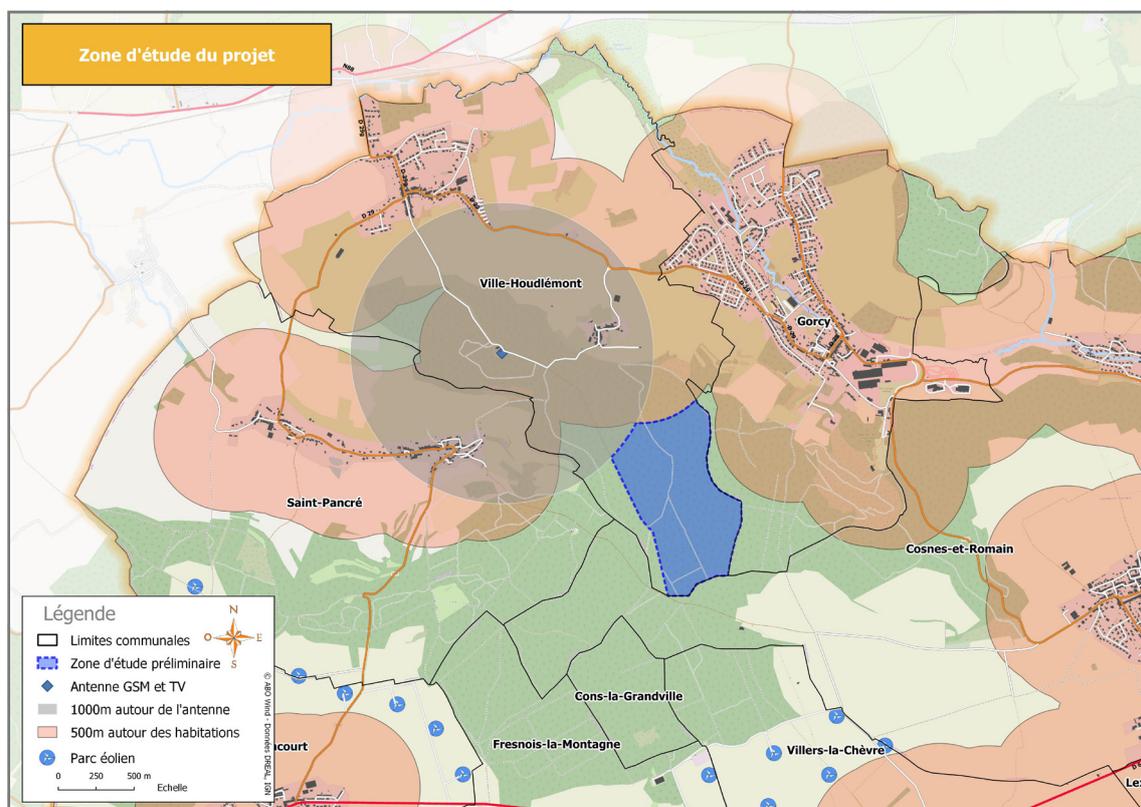
Ce premier bulletin d'information a pour objectif de vous expliquer notre démarche de développement du projet de parc éolien sur le territoire du Pays Haut, dans le Nord du département de la Meurthe-et-Moselle.

La commune de Ville-Houdlémont souhaite accompagner avec enthousiasme le développement de ce projet, portée par une volonté locale de soutenir le développement durable et les énergies renouvelables.

Localisation du projet

La zone choisie résulte d'une étude à l'échelle départementale prenant compte des différentes contraintes techniques et environnementales du territoire. Tous les atouts pour concevoir un parc éolien sont réunis :

- Des conditions aéronautiques adaptées
- L'absence de zones écologiques protégées
- La possibilité d'accès et de raccordement à proximité
- Un gisement éolien suffisant.



La zone d'étude, en bleu sur la carte, se concentre sur le bois communal dont l'altitude varie entre 370 et 394m. Le site est desservi par un réseau de voies communales permettant de limiter la création de nouveaux chemins, le but étant de respecter et de s'adapter aux pratiques forestières du secteur.

Sa configuration permet d'envisager l'implantation d'une ligne d'éoliennes à plus de 500 mètres des premières habitations du hameau d'Houdlémont (imposé par la Loi Grenelle II) et 1000m du village.



Investigation

4 mois

Identification du site et accords municipaux

La naissance du projet

En Décembre 2018, ABO Wind a sollicité une rencontre auprès de la Mairie de Ville-Houdlémont Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais, le conseil municipal nous a donné

Décembre 2018

Janvier 2019

Mars 2019

Identification de la zone / Contact avec les élus

Rencontre du Maire / Présentation du projet

Présentation Conseil Municipal

Des échanges avec les élus et l'administration ont permis d'affiner le périmètre et les retombées directes et ainsi contribuer au développement de projets de territoire.



Développement

18 mois min.

Études et constitution du dossier d'Autorisation Environnementale

Le développement du projet

Fruit de deux années d'études et de concertation, un parc éolien se réalise après des études techniques et la construction de ses parcs : bureaux d'études externes reconnus, associations naturalistes, acteurs locaux et de concevoir un projet adapté au territoire et aux enjeux.

Vent

2 ans

- Mesurer la vitesse, direction et fréquence du site
- Adapter les plans de bridages acoustiques selon les mesures de vent



Faune et Flore

12 à 18 mois

- Réaliser un inventaire des espèces présentes et les différents milieux naturels
- Adapter l'implantation des éoliennes en fonction des enjeux environnementaux identifiés



- Établir l'environnement
- Choisir les définitifs de bridage



Instruction

10 mois min.

Dépôt du dossier, avis de l'administration et enquête publique

La communication tout au long du projet

La communication et l'information sont la clé pour respecter les enjeux du territoire. La concertation se matérialise tout au long de la vie du projet par le partage de l'information et le soutien des acteurs locaux.

Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de moments d'échanges privilégiés avec le responsable de projet. Ces derniers ont pour objectif de répondre aux interrogations de chacun, de recueillir les remarques et d'apporter des précisions sur l'avancement du projet. Les dates seront communiquées ultérieurement.

De plus, une page internet dédiée au projet sera créée et un cahier de liaison sera mis à disposition en mairie prochainement. Les informations transmises sur l'évolution du projet y seront accessibles. La page web et le carnet de liaison permettent également à chacun de poser des questions, auxquelles nous répondrons.



Construction

6 à 12 mois min.

Création des aménagements et montage des éoliennes



Exploitation

20 à 25 ans

Mise en service de la ferme éolienne, suivis environnementaux et maintenance

Le un projet éolien ?

afin de présenter le potentiel de développement éolien sur son territoire. Après quelques mois de réflexion et d'échanges avec la son accord et son soutien pour travailler ensemble au développement d'un projet éolien.



et d'y intégrer uniquement des parcelles communales. Ainsi, la commune de Ville-Houdlémont pourra bénéficier de

techniques, environnementales et paysagères. ABO Wind s'entoure de nombreux spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la consultation, entre autres. Une équipe projet est constituée en vue d'analyser les caractéristiques environnementales de l'aire d'étude du

Acoustique

10 mois

pour un état initial de l'environnement sonore

pour l'éolienne adaptée et pour les éventuels plans de gestion



Paysage

10 mois

- Réaliser des photomontages pour visualiser le projet et comparer les différents scénarii



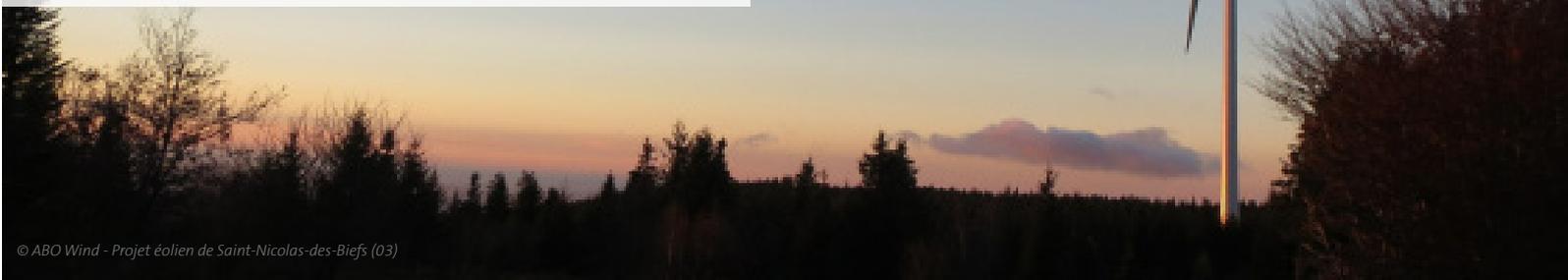
Le choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement, le nombre et le type d'éolienne ne sont pas encore connus. En combinant les résultats des différentes études, des enjeux observés sur le site et dans un périmètre défini autour, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

Focus : l'éolien en forêt

ABO Wind a développé et construit plusieurs parcs éoliens en forêt, en s'entourant de nombreux spécialistes reconnus pour travailler à l'élaboration et à la construction de ces parcs. Cette prouesse technique permet de combiner nature et technologie pour produire de l'énergie propre.

Le défrichement passe par une expertise et une indemnisation des bois coupés ainsi qu'une préservation des espaces protégés par du balisage.



Pourquoi accueillir des éoliennes sur votre territoire ?

L'accord de Paris de 2015 a fixé l'objectif majeur de contenir le réchauffement planétaire en dessous des 2°C, voire 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Afin d'y parvenir, une transition vers un approvisionnement énergétique durable fondé sur les énergies renouvelables est indispensable.

Les objectifs nationaux de transition énergétique sont fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte : la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie devra atteindre 40% de la production d'électricité, ou 32% de la consommation énergétique à l'horizon 2030.

Accueillir un projet sur votre territoire participe aux objectifs nationaux et régionaux.

L'énergie éolienne est respectueuse de l'environnement :

- **Propre et inépuisable** (disponibilité d'une éolienne à 97 %, recyclable à 90 %¹)
- **Source de diversification et d'indépendance énergétique** (l'éolien représente 5,8 % de la production nationale²)
- **Réversible et mature** (1 éolienne de 4 MW couvre la consommation annuelle de 8 000 habitants)

Des retombées locales garanties :

- **Retombées économique foncières** (location des terrains communaux pour la mise en place des aménagements)
- **Fiscalité pour le territoire** (env. 10 000 €/MW/an, dont 20 % pour la commune)
- **Création d'emplois** (17 100 emplois directs en France, dont 1 597 en région Grand Est fin 2017³)

¹Source ADEME 2015, analyse du cycle de la vie de la production d'électricité d'origine éolienne en France

²Source RTE 2019, panorama de l'électricité renouvelable en 2018

³Source FEE 2018, observatoire de l'éolien ©2018 BearingPoint France SAS

ABO Wind en France



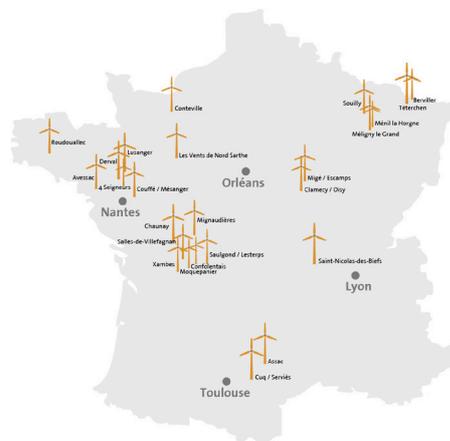
4 Agences



158 éoliennes



306 MW installés



Contacts

Responsable du projet
Tristan Coulaud

Tél. : 02 38 52 26 76

@tristan.coulaud@abo-wind.fr

Responsable de la communication
Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

@cristina.robin@abo-wind.fr

 www.abo-wind.com/fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind SARL/France

ABO
WIND
Tournés vers le futur